

Assemblée générale mixte du 17 avril 2025

INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL A LA DATE DE PUBLICATION AU BALO DE L'AVIS DE REUNION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 AVRIL 2025

Article R. 22-10-23 du Code de commerce

Date	Nombre total d'actions composant le capital social	Nombre total de droits de vote	
		théoriques ¹	exerçables ²
5 mars 2025	111.623.468	111.623.468	100.848.202

¹ Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote.

² Déduction faite des 775.266 actions auto-détenues privées du droit de vote en vertu de l'article L. 225-210 du Code de commerce.